Leouzon-Leduc, sa jeunesse m'a charmé, comme elle a pu charmer la Chambre : la jeunesse n'est pas une raison qui pourra nous déterminer à passer pardessus certains agissements.

Je dois tout d'abord donner communication d'une lettre écrite par M. Leouzon-Leduc arrivant dans le pays, à un maire ; il y dit : « Nous avons l'administration contre nous; nous ne pouvons réussir qu'à force d'argent. »

Une voix à droite. — Il n'a pas été assez maladroit pour cela. (Bruit.)

M. de Cassagnac. — Quand on a validé M. Joffrin, on peut valider tout le monde.(Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Mesureur. — M. Leouzon-Leduc dit qu'il n'a pas soldé lui-même les dépenses de son élection;mais des pièces authentiques prouvent que ses agents étaient largement payés et qu'il a payé des voix jusqu'à 17 francs pièce.

M.Leouzon-Leduc. — Je m'inscris en faux.

M.Mesureur.—Des calomnies ont été dites contre M. Codet. On lui a reproché d'avoir trahi son mandat alors qu'il avait voté.

M. de Bernis. — De façon à mettre d'accord ses intérêts et sa conséquence. *(Rires.)*

M. Mesureur. — On a accusé M. Codet d'une prétendue augmentation de 8 0/0 de tous les impôts.

La brochure l'*Acquittement du général Boulanger* qui n'était que le compte rendu de la réunion du cirque Fernando, a pu influer sur les votes des électeurs; c'est là un délit de propagation de fausses nouvelles. *(Protestations à droite.)*

Les interruptions se croisent de droite à gauche.

M. de Bernis interrompt.

M. le Président. — Je vous invite au silence.

M. de Bernis *(montrant la gauche).* — On me donne de si mauvais exemples. (Très bien ! à droite.)

M. le Président. — Eh bien ! Donnez-leur en un bon.

M. de Bernis. — Ce n'est pas aux nouveaux à en donner aux anciens. (On rit sur tous les bancs de la Chambre.)

M. Mesureur. — Cet ensemble de faits a pu déplacer 300 voix, et c'est pourquoi le bureau propose à la Chambre d'invalider l'élection.

Invalidation

L'annulation de l'élection est mise aux voix.

Le scrutin donne lieu au pointage.

L'annulation est adoptée par 368 voix contre 239.

Les élections contestées

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du onzième bureau sur l'élection de M. Léveillé, dans la première circonscription de Limoges.

La discussion est mise à la suite de l'ordre du jour.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur l'élection de M. du Breuil de St-Germain dans l'arrondissement de Langres.

Les contestations ont été retirées.

Je proclame l'élection validée ; M. du Breuil de Saint-Germain est admis.

M. de Cassagnac. — Il a de la corde de pendu celui-là. (Rires.)

Vient ensuite la discussion de l'élection de M. Paulin-Méry, à Paris ; M. Paulin-Méry est absent ; l'élection est mise à la suite de l'ordre du jour. (Protestations à gauche.)

M. Floquet. — Par suite de la remise à la suite de l'ordre du jour de l'élection de M. Léveillé, M.Paulin-Méry a pu parfaitemdnt croire que son élection ne viendrait pas aujourd'hui.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport sur l'élection de M. Ternisien en Cochinchine.

M. Ternisien. — Je ne pouvais prévoir que mon élection viendrait aujourd'hui. (Protestations à gauche.)

M. Floquet. — En matière d'invalidation, on doit des égards à ceux qui ont à défendre leur élection ; d'ailleurs, le rapporteur est absent.

M.Ternisien. — Je suis pourtant à la disposition de la Chambre, en lui faisant remarquer que je n'ai pas sur moi des documents.

M. Floquet. — La même situation existe pour les élections qui viennent à la suite de l'ordre du jour.

Dans ces conditions, je crois qu'il n'y a qu'à lever la séance et à la renvoyer à jeudi.

M. de Cassagnac. — Eh bien ! Invalidez-moi pour occuper le temps (Rires.)

M.Boudenoot. — Il ne s'agit pas ici d'invalidation : dans l'élection de Cochinchine, il s'agit de proclamer élu celui qui a eu le plus de voix. (Rires. — Applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes.)

Voix nombreuses à droite : Comme hier.

M. de Cassagnac. ironiquement. — Oui, c'est ce que vous avez fait hier pour M. Joffrin. (Bruit.)

M. Floquet. — La Chambre a à choisir entre la discussion de l'élection de M. Ternisien, en l'absence du rapporteur, et le renvoi de la séance à jeudi.

Voix nombreuses. — A jeudi !

La mise aux voix du renvoi à jeudi est adoptée à mains levées.

La Chambre met à la tête de l'ordre du jour de jeudi, la discussion sur la prise en considération d'une proposition de loi de M. de Mahy, portant la création d'un grand état-major général.

La séance est levée à 4 h. 40.

SÉNAT

Séance du mardi 10 décembre 1889

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat adopte une série de projets d'intérêt local et un projet de loi relatif aux réquisitions militaires.

Il reprend ensuite la discussion du projet relatif à la colonisation en Algérie.

L'article 4; qui prescrit que, seuls, les Français d'origine ou Européens naturalisés, ne possédant pas plus de 20 hectares de terres domaniales,peuvent acquérir des immeubles domaniaux, est adopté par 157 voix contre 52.

La séance est suspendue à 4 h. 25.

La séance est reprise à 4 h. 40.

Tous les autres articles du projet de loi sont adoptés sans débat.

La prochaine séance est fixée à mardi, pour l'interpellation du marquis de l'Angle-Beaumanoir.

La séance est levée à 5 heures 20.

DANS LES COULOIRS

DE LA CHAMBRE

Paris, 10 décembre. — Les boulangistes ont commenté beaucoup la séance d'hier.

La phrase de M. Maujan, disant que la République est au-dessus du suffrage universel, a fait beaucoup d'impression sur les boulangistes, qui sont toujours décidés à ne plus garder de ménagements, et ils le montreront dans les discussions qui vont suivre, ou ils seront très violents.

Les élections contestées

Le 9e bureau, par 10 voix contre 8, s'est prononcé pour l'invalidation de M. Belleval,député boulangiste de Sceaux.

La date des élections

Neuf invalidations ont déjà été prononcées par la Chambre et tout fait prévoir qu'il y en aura au moins une vingtaine.

Le gouvernement a l'intention de fixer, non pas, comme on l'a dit, au premier dimanche de janvier, mais au 12 janvier la date des nouvelles élections législatives.

Quant à l'élection sénatoriale de Seine-et-Oise, nécessitée par la démission de M. Léon Say, elle aura lieu le premier dimanche de février.

La protection du travail

M. Ferroul et ses collègues du groupe socialiste ont déposé un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission spéciale de vingt-deux membres chargée d'étudier les bases d'une législation protectrice du travail et qui ferait l'objet de lois et traités internationaux.

La question des téléphones

La commission des crédits supplémentaires entendra prochainement M. Coulon, directeur des postes et télégraphes, au sujet de la demande de crédits de 5.500.000 fr. faite par le gouvernement pour le rachat des réseaux téléphoniques.

Les 5 millions ont servi au rachat des lignes et les 500,000 francs à constituer une réserve de câble pour les nouveaux abonnements.

On demandera à M. Coulon quelles mesures il compte prendre pour accorder satisfaction aux réclamations des nouveaux abonnés.

AU SENAT

M. Thévenet et le clergé

M. de l'Angle-Beaumanoir a l'intention, au sujet de son interpellation de lundi soir sur la suppression de traitements d'ecclésiastiques dans les Côtes-du-Nord, de faire porter le débat sur l'attitude de M. Thévenet vis-à-vis de tout le clergé pendant la période électorale.

L'AFFAIRE GOUFFÉ

Londres, 10 décembre. — Eyraud est arrivé ici dans les premiers jours de juillet ; il a vendu chez un banquier de la Cité des actions de Mines d'or du Brésil; il en aurait obtenu 6,000 francs environ.

Alors commença avec Gabrielle une existence assez mouvementée. Vous avez raconté que la jeune personne avait griffé Eyraud, un soir qu'il voulait la magnétiser.

Quelques jours après,nouvelle fâcherie, Mittchel avait pris un « cab » et refusait d'y laisser monter sa « nièce.» Elle sauta sur le marchepied et s'assit dans la voiture. Michel la repoussait, elle se cramponnait, le cab partit.

Il se passa une scène odieuse.

Eyraud essaya d'étrangler sa compagne;elle put se débarrasser de son étreinte et appeler au secours. Le lendemain, elle avait les doigts de son « oncle » marqués sur le cou en traces sanglantes.

On dit que Gouffé a été étranglé.Gabrielle a failli l'être, comme vous voyez.

J'arrive à la preuve dont je vous parlais plus haut.Michel avait acheté à sa compagne un costume de soie et un chapeau, un grand chapeau *Rembrandt*. Quand Gabrielle est partie d'ici pour Paris, elle portait ce couvre-chef qui était orné d'une voilette et de bride de soie. Vous avez relaté qu'elle avait dû descendre rue de la Bastille, ches M. L,..

Eh bien ! on dit ici que les brides et la voilette ont été laissées par la jeune femme chez ce monsieur, qui les a remises à la police française. Il est bien évident que brides et voilette vont être apportées ici et qu'on les montrera à Mme Chéron et à la modiste qui a fourni le chapeau.

Si ces dames les reconnaissent, il ne pourra plus rester aucun doute ; la malle achetée par Eyraud ici emportée *vide* à Paris par Gabrielle, est bien celle qui a contenu le cadavre de Gouffé.

Quelle est la conséquence de cette reconnaissance considérée comme acquise ? La preuve de la culpabilité d'Eyraud, et de la préméditation du crime.

Vous avez raconté, d'autre part, qu'un commerçant de Paris, M. Chalmel, avait rencontré Michel Eyraud, le 26 juillet, à onze heures du matin, rue d'Enghien, près de la rue d'Hauteville. M. Chalmel avait été étonné en voyant Eyraud vêtu d'étoffe claire, comme un jeune homme. Il portait une jaquette et un patalon clairs, et était coiffé d'un chapeau de feutre marron.

Eh bien ! ce costume a été acheté ici par Eyraud chez un tailleur dont l'établissement est situé Warren-street, près de Tottenham-street.

Le costume a été fait sur mesure, les livres du commerçant portent le nom d'Eyraud, la description des vêtements fournis et le prix payé par le client.

Bien certainement,le signalement de ce costume va être comparé avec les renseignements fournis par M. Chalmel.

Je crois même que les agents français qui sont venus ici, MM. Soudais et Houllier, ont emporté les échantillons des étoffes avec lesquelles a été exécuté le costume de Michel Eyraud.

Si la malle, si les brides, si la voilette du chapeau de Gabrielle Bompard sont reconnus ; si, d'autre part, M. Chalmel reconnaît que les étoffes emportées d'ici sont bien semblables à celles du vêtement que portait Michel Eyraud, il ne restera plus à la police française qu'à courir après l'assassin.

On est convaincu à Londres qu'il est parti au Brésil, et on ajoute une supposition : c'est qu'Eyraud a bien pu réussir à supprimer là-bas sa complice ; la tentative de strangulation dans un cab donne de la vraisemblance à cette hypothèse.

NOUVELLES DU JOUR

La validation de M. Joffrin et le ministère

Paris, 10 décembre. — S'il en faut croire l'officieux *Courrier du Soir*, et la chose est bien vraisemblable, le conseil des ministres aurait examiné, ce matin, les considérations que soulève le vote rendu hier par la Chambre.

Mais le plus joli c'est que, de cet examen, le gouvernement (c'est le *Courrier qui l'affirme*) aurait relevé cette conséquence que toute politique, basée sur l'accession d'une partie de la droite à la République, est désormais condamnée.

«Le gouvernement doit manifester, à l'avenir, une plus haute confiance initiative, *(sic)* en se reposant sur la majorité qui s'est si nettement affirmée hier. »

On sait ce que cela veut dire. Nos gouvernants et la majorité vont s'unir pour violenter plus que jamais les consciences et la liberté, sans oublier le suffrage universel.

En Espagne. -- Graves désordres à Ardisa. -- Elections municipales. -- Coups de fusil et coups de couteau. -- Un maire grièvement blessé.

Madrid, 10 décembre. — De graves désordres ont éclaté à Ardisa, dans la province de Saragosse, à l'*occasion* de la proclamation des conseillers municipaux.

La foule a pénétré *dans les locaux* de la municipalité et a maltraité le président.

Plusieurs coups de feu ont été tirés et plusieurs coups de couteau ont été donnés. Le maire est grièvement blessé, ainsi que les membres du bureau.

La gendarmerie a opéré plusieurs arrestations. L'ordre est rétabli.

M. Constans, candidat sénatorial

Paris, 10 décembre. — Il est certain croyons-nous, en dépit du silence gardé par l'intéressé, que M. Constans, ministre de l'intérieur, posera sa candidature à l'élection sénatoriale, qui aura lieu le 29 courant à Toulouse.

M. Constans veut être sénateur, d'autant plus qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre ce mandat et la situation du gouvernement général de l'Algérie, qui va lui être également dévolue en remplacement de M. Tirman, dont la nomination à la présidence de la Cour des comptes paraitra prochainement à l'*Officiel*.

Quant au rattachement de la Tunisie au gouvernement général de l'Algérie,les bruits mis en circulation, à ce sujet, sont absolument dénués de fondement.

Une affaire étouffée

Paris, 10 décembre. — Il est, paraît-il, décidé qu'aucune poursuite ne sera dirigée contre le directeur de l'établissement pénitentiaire de Breteuil (Oise), ni contre ses collaborateurs.

On s'est contenté de lui demander sa démission.

Les enfants à qui les gardiens ont communiqué des maladies honteuses, ont été disséminés dans diverses colonies pénitentiaires de la Seine et de la Seine-et-Oise.On a donc voulu simplement étouffer l'affaire.

Interview de M. Joffrin

Paris, 10 décembre.— Un rédacteur du *Morning Post* a eu ce matin, avec M. Joffrin, une conversation dont voici les principaux passages.

Interrogé au sujet de son attitude dans la séance d'hier, le député de Clignancourt a répondu :

» — Un moment j'avais l'intention de prononcer un grand discours ; j'aurais pu ainsi ramener encore à moi quelques voix radicales qui ont voté mon invalidation, par un prétendu respect au suffrage universel.

» J'aurais pu démontrer leur erreur à mes amis les radicaux et les faire revenir ; je ne l'ai pas voulu; j'ai préféré laisser parler les nombreux républicains qui ont plaidé ma cause, car je sais bien qu'on n'a pas voté pour moi, mais contre Boulanger.

» — Mais avant la séance, que pensiez-vous de la décision que la Chambre allait prendre ?

» — Oh ! j'étais absolument sûr d'être validé ; je le sentais ; du reste, comme je viens de vous le dire, l'intérêt des républicains élus combattait pour moi, et vous savez que l'intérêt a toujours été un renfort solide.

» — Mais si cependant vous vous étiez trompé ; si, au contraire de vos pronostics, la Chambre vous avait invalidé, qu'eussiez-vous fait ?

» — Ce que j'aurais fait ? Mais cela ne se demande pas, j'aurais recommencé la lutte ; je me serais représenté.

» — On avait fait courir le bruit qu'aussitôt validé vous démissionneriez. Est-ce vrai ?

» — Ah non ! alors, pas si bête *(sic)*. Je me suis donné trop de mal ; je suis bien aise de profiter du succès.

» — Et quelle attitude allez-vous garder à la Chambre ? Vous allez sans doute vous rapprocher du groupe socialiste ouvrier?

» — Non, je ne me rapprocherai pas d'eux ; je siégerai avec Dumay ; à nous deux, nous tâcherons de faire le plus de propagande socialiste possible. »

Une invasion de requins

Marseille, 10 décembre. — Le *Taurus*, courrier de la côte occidentale d'Afrique, qui est en ce moment à Cotonou, a vu ses opérations d'embarquement arrêtées par une quantité formidable de requins.

Ces terribles squales ont dévoré les nègres employés à ces opérations.

Une émeute au Brésil

New-York, 10 décembre. — Un steamer, arrivé de Rio-Janeiro, annonce qu'une émeute sanglante a eu lieu à Maranham (Brésil.)

Une bande fort nombreuse de nègres affranchis s'est portée devant le bureau d'un journal, dans l'intention de le mettre à sac.

Une compagnie d'infanterie, envoyée pour disperser la foule, a fait usage de ses armes.

A la première salve, huit émeutiers ont été tués et quinze grièvement blessés.

Le docteur Bergmann

Berlin, 10 décembre. — Le célèbre professeur Bergmann, le médecin qui a soigné Frédéric III, est tombé gravement malade; on le dit atteint d'une pneumonie.

C'est lui qui avait posé le diagnostic exact de la maladie de Frédéric III, et qui a soutenu à ce sujet, avec le docteur Makenzie, qui professait une opinion contraire, une lutte longue et souvent dépourvue de courtoisie.

Le docteur Bramann, qui avait pratiqué l'opération de la trachéotomie sur l'empereur, a été chargé parle ministre de l'instruction publique de suppléer le docteur Bergmann comme directeur de la grande clinique; il a été nommé en même temps professeur extraordinaire à l'université de Berlin.

NOUVELLES MILITAIRES

ARMÉE TERRITORIALE. -- **Nominations et promotions.** -- ARTILLERIE. — Par décret en date du 5 décembre 1889, ont été promus ou nommés dans l'artillerie de l'armée territoriale et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de lieutenant-colonel : M. Pradelle (J.-B.-R.-H.), lieut-colonel ret, placé à l'état-major partic.

Au grade de chef d'escadron : MM.Gaulois (L.-A). chef d'escad. retr., placé au 12e rég. ; Kelle (F.-J.). chef d'escad. ret., placé au 15e rég.; Deloffre (F.-J.). capit. en 1er au 1er rég., maintenu; Schœttel (J.-E.). capit. en 1er au 2e rég.,maintenu; Fournier (E.), cap. en 1er au 2e rég., maintenu.

Au grade de capitaine: 1° pour occuper des emplois de capitaine en 1er : MM. Ziegler (G.), cap. en 1er. retr., placé au 10e rég. ; Lefebvre (G.-P.), cap. en 1er, démiss. ; placé au 10e rég. — 2° pour occuper des emplois de capitaine en 2e : MM. Brunet (J.), lieut. en 1er au 1er rég., maintenu ; Roussel (C.-A.L), lieut. en 1er au 1er rég., maintenu; Steverlynck (G.-A.) lieut. en 1er au 1er rég., maintenu ; Fayol (P.-J), lieut. en 1er au 1er rég., maintenu ; Brisac (E.-E-A), lieut. en 1er au 1er rég., maintenu ; Luttun (F.-E.), lieut. en 1er au 1er rég. maintenu ; Dupont (O.-E.), lieut. en 1er au 1er rég., maintenu.

MM. Polack (E.), lieut. en 1er au 1er rég.maintenu; Héron de Villefosse (M.-M.-E.), lieut. en 1er au 2e rég., maintenu, Janet (C.-J.-A.) lieut. en 1er au 2e rég., maintenu; Sonnet (E.-L.-H.), lieut. en 1er au 2e rég., maintenu; Cottenet (M.-E.-A.), lieut. en 1er au 2e rég., maintenu; Gabreau (G.), lieut. en 1er au 2e rég., maintenu; Dubost (L.-H.-L.), lieut. en 1er au 3e rég., maintenu; Schloss (E.-J.), lieut. en 1er au 3e rég., maintenu; Gissien (P.-G.), lieut. en 1er au 3e rég., maintenu.

MM. Levasseur (N.-S.), lieut. en 1er au 3e rég., maintenu; Bondin (C.-V.-H.), lieut. en 1er au 3e rég. maintenu; Buffet (P.-A.-E.) lieut. en 1er au 3e rég., maintenu; Foucher(C.-A.-S.), lieut. en 1er au 3e rég., maintenu; Gouillon (F.-A.), lieut. en 1er au 5e rég., maintenu; Esterbet (T.), lieut. en 1er au 5e rég., maintenu; Bourgeois (L.-J.), lieut. en 1er au 5e rég., maintenu.

MM. Dorgé (E.-A.), lieut. en 1er au 5e rég., maintenu; Beauquesne (E.-L.), lieut. en 1er au 5e rég., maintenu; Magisson (H.-N.) lieut. en 1er au 6e rég., maintenu; Gobert (N.), lieut. en 1er au 6e rég., maintenu; Stablo (E.-I.-F.), lieut. en 1er au 6e rég., maintenu; Grangeret (J.-H.), lieut. en 1er au 6e rég., maintenu.

MM. Chandon (R.), lieut. en 1er au 6e rég.,maintenu; Tissot (C.-J.-B.),lieut.en 1er au 6e rég.,maintenu; Walbaum (A.-L.-A.),lieut.en 1er au 6e rég.,maintenu; Michaut (A.), lieut. en 1er au 6e rég., maintenu ; Méguin (G.-E.), lieut. en 1er au 7e rég., maintenu.

MM. Myon (E.-L.-F), lieut. en 1er au 7e rég., maintenu; Nicolle (L.-F.), lieut. en 1er au 7e rég., maintenu; Durget (A.-J.-B.), lieut. en 1er au 7e rég. maintenu; Bouzerand (L.-B.),lieut. en 1er au 8e rég., maintenu ; Monard (A.), lieut. en 1er au 8e rég., maintenu ; Villedey (J.-C.-J.-L.) lieut. en 1er au 8e rég., maintenu; Capet,(A.-J.-B.), lieut. en 1er au 8e rég., maintenu.

Au grade de lieutenant, pour occuper des emplois de lieutenant en 2e : MM. Luce (A.), s.-lieut. au 1er rég., maintenu ; Sander (C.-H.-H.), s.-lieut. au 1er rég., maintenu ; Gautier, (F.), s.-lieut. au 1er rég., maintenu ; Lemaire (E.), s.-lieut. au 1er rég., maintenu ; Lenoir (A.), s.-lieut. au 1er rég., maintenu ; Lesur (G.-L.-E.), s.-lieut. au 2e rég., maintenu.

MM. Terlez (G.-F.-E.), s.-lieut. au 2e rég., maintenu; Perardel (P.-L.), s.-lieut au 2e rég., maintenu; Tabary (E.-E.), s.-lieut. au 2e rég., maintenu; Marchandise (J.), s.-lieut. au 2e rég., maintenu; Dernis (M.-S.), s.-lieut. au 2e rég.; maintenu; Jovet (A.-V.-A.-T.), s.-lieut. au 2e rég., maintenu; Loos (P.-C.B), s.-lieut. au 2e rég., maintenu.

MM. Legé (Q.-St-Ange), s.-lieut. au 3e rég., maintenu; Duchemin (V.-R.),s.-lieut. au 3e rég.,maintenu; Edouard (H.-J.-D), s.-lieut. au 3e rég., maintenu; Colin (A.), s.-lieut. au 3e rég..maintenu; Bidermann (J.-A.-A.), s.-lieut. au 3e rég., maintenu; Aubert de Trégomain (R.-F.-G.-G.), s.-lieut. au 3e rég. maintenu; Pommier (L.-F.-A.), s.-lieut. au 3e rég.. maintenu.

MM. Gougelet (C.-H-J.), s.-lieut. au 3e rég., maintenu; Dollfus (F.-G.), s-lieut. au 5e rég., maintenu; Gauger (E.-D.-F.), s.-lieut. au 5e rég., maintenu; Biuet (F.-A.), s-lieut. au 5e rég., maintenu: Bardin (G.), s-lieut. au 5e rég., maintenu; Talansier (M.-C.F.), s-lieut. au 5e rég., maintenu; de Loménie (A.-L.C.), s-lieut. au 5e rég., maintenu.

MM. Thiaucourt (E.-A.), s.-lieut. au 6e rég., maintenu; Larose (V.), s.-lieut. au 6e rég., maintenu) Baclé (L.-L.), s.-lieut. au 6e rég., maintenu; Bayard (P.-L.), s.-lieut. au 6e r.,maintenu;Salle (M.-A. H.) id. maintenu; Boizel (E.-L.-E.),s.-lieut. au 6e rég.,maintenu; Elambert (M.-L.-P.), s.-lieut. au 6e rég.,maintenu.

MM. Pottecher (P.-V.), s.-lieut. au 6e rég., maintenu: Belloy (A.-A.), s.-lieut. au 6e rég., maintenu; Lasalle (P.-E.), s.-lieut. au 6e rég., maintenu; Meyer (C.-L.), s.-lieut. au 7e rég., maintenu; Berget (F.-A.), s.-lieut. au 7e rég., maintenu; Bourlier (J.-B.-L.), s.-lieut. au 7e rég., maintenu; Martel(N.-E.), s.-lieut. au 7e rég., maintenu.

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 11 déc.—Hauteur barométrique : 747,—Température : A 7 heures du matin 3 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.. 5 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 4 degrés audessus de zéro.

Paris, 10 décembre. — Une forte bourrasque s'est avancée sur l'Ecosse (Stornoway 721 mm); elle occasionne une baisse barométrique générale qui atteint 11 mm en Bretagne et 24 mm en Ecosse. La pression reste supérieure à 765 mm au sud et au centre de la Russie (Moscou 776 mm); elle est assez uniforme et voisine de 763 mm sur la Méditerranée. Le vent souffle d'entre Sud et Ouest sur le versant nord-ouest de l'Europe ; il est violent sur le golfe de Finlande, assez fort sur nos côtes de la Manche et de l'Océan. Des pluies sont signalées sur l'ouest de l'Europe, au nord de la Russie et en Algérie.

La température est montée rapidement sur la France et les Pays-Bas; elle baisse sur les Iles-Britanniques, en Autriche et en Italie. Ce matin, le thermomètre marquait : — 19° à Moscou, — 11° à Vienne, 1° à Rome, 2° à Paris, 11° à Brest et 12° à Malte.

En France, le temps est à la pluie et devient doux.

A Paris, hier, ciel couvert, pluvieux. Température ascendante.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les congés du jour de l'an. — Par décision de M. le ministre de l'instruction publique, les *congés du jour de l'an* commenceront le mardi 31 décembre au matin, et se termineront le dimanche soir 5 janvier.

Nous apprenons que M. Bauër, directeur de la Compagnie des tramways du Nord, quittera dans quelques jours la direction.

Son successeur est M. Charles Tilloy-Verhaegen, de Lille.

Les facteurs. — Un règlement nouveau concernant les facteurs vient d'être approuvé par le Conseil d'Etat, et sera prochainement mis en vigueur.

Le paiement à base kilométrique sera maintenu au taux actuel de 7 centimes un quart par kilomètre et par jour pour les facteurs ayant moins de cinq années de service.

A partir de cinq ans de services, le tarif kilométrique sera de 7 centimes ; mais une première haute paye de 25 fr. par an sera accordée aux facteurs ruraux. Après dix ans de services, cette haute paye sera portée à 50 fr. Elle sera de 150 fr. après quinze ans ; de 250 fr. après vingt ans, et de 375 fr. après vingt-cinq ans de services.

Voitures des ambulances urbaines. — Un de nos confrères de Paris publie la note suivante :

« Le Maire de la Ville de Roubaix vient de demander au docteur Nachtel de bien vouloir lui faire connaître le modèle, le système et la description des voitures des Ambulances urbaines.

» Le docteur Nachtel a accédé aussitôt à ce désir, et s'est mis à la disposition de la municipalité, pour le cas où celle-ci croirait que sa présence à Roubaix fut nécessaire.

» Tout fait croire qu'avant peu la grande ville industrielle du Nord sera pourvue d'un service de voitures d'ambulances copiées sur celles des Ambulances urbaines de Paris. »

La vente du poisson à Roubaix. — Du 1er au 10 décembre, il a été vendu 26,984 kilog. de poisson à Roubaix.

Le parricide du Raverdi. -- *Vandomme dans sa cellule.* — Cette cellule de la prison de Douai est vaste. On pourrait aussi bien l'appeler une chambre.

Elle est située au rez-de-chaussée de la maison d'arrêt et donne à l'intérieur. On y accède par l'un des couloirs qu'on rencontre à sa droite, aussitôt après avoir franchi la double porte d'entrée.

Alfred Vandomme a les fers aux pieds; mais on s'est abtenu de lui mettre la camisole de force dont les condamnés à la peine capitale étaient autrefois revêtus. Ce supplice de tous les instants leur est maintenant épargné. La camisole de force est reléguée pour les fous, dans les établissements d'aliénés; elle ne serait employée vis-à-vis d'un condamné à mort que s'il était dangereux ou hanté par des idées de suicide.

Tel n'est pas le cas. Vandomme, nous l'avons dit, se montre, jusqu'à présent, fort calme. Dès le lendemain de sa condamnation, il écrivait et de la même plume il s'est empressé de signer son pourvoi.

Il n'est pas laissé seul. Deux co-détenus lui tiennent compagnie. Les gardiens de la prison se relaient pour exercer aussi, sur sa personne, une continuelle surveillance.

Les condamnés à mort, par la surveillance même qu'ils exigent, donnent à ces derniers un surcroit de besogne et d'ennuis. Aussi les gardiens souhaitent-ils qu'il y en ait le moins fréquemment possible.

Chacun sait que les condamnés à l'expiation suprême sont, à la maison d'arrêt, l'objet de privilèges. On leur accorde des douceurs refusées aux autres prisonniers.

Ils peuvent jouer aux cartes, aux dominos, à d'autres jeux, avec leurs compagnons de cellule: C'est même souvent leur principale occupation ; c'est un moyen de les distraire. Ils n'ont qu'à demander des livres de la bibliothèque de la prison pour qu'on leur en procure. On permet aux personnes qui les visitent de leur apporter ce qui est de nature à leur plaire et s'ils sont fumeurs, le tabac même a des chances d'être toléré.

Le vol de 30.000 francs de Tournai — En vertu d'un mandat d'arrêt lancé par M. Legrand, juge d'instruction, la police de sûreté a procédé, lundi après-midi, à l'arrestation de la femme Olivie Berthaut, dite *Marie, gitet de chasse*, inculpée dans l'affaire du vol de 30,000 francs de Tournai.

Cette femme est la maitresse de Vercruysse, l'un des individus arrêtés pour avoir pris part au vol; elle était activement recherchée depuis quelque temps par les parquets belges et français. Au moment de son arrestation, la femme Berthaut était servante chez M. J..., rentier à Marquette.

Il a été établi que Vercruysse et sa maitresse étaient allés passer une quinzaine de jours à l'Exposition, et y avaient aépensé, en orgies,plusieurs milliers de francs provenant de la vente de titres volés à Tournai.

Les drames de l'alcoolisme. — Un suicide qui devrait donner à réfléchir à ceux qui s'adonnent à la boisson vient de mettre en émoi la rue de Rome.

Emile Rhins, cabaretier dans cette rue, était depuis longtemps alcoolique, mais depuis quelques jours principalement, il buvait sans discontinuer, malgré les reproches de sa femme qui craignait — connaissant son caractère violent — qu'une catastrophe suivit cette débauche de petits verres.

Dans la nuit de lundi à mardi, Emile Rhins rentra chez lui à minuit et se couchant tranquillement, s'endormit bientôt d'un sommeil de plomb.

Vers deux heures du matin, il s'éveilla brusquement et tapant sur l'épaule de sa femme il lui déclara qu'il allait se pendre.

Madame Rhins, justement effrayée, et croyant à une crise de délirium-tremens, se leva précipitamment et courut chez un voisin pour le prier de venir lui prêter main-forte et empêcher son mari de faire un malheur.

Pendant ce temps, l'alcoolique avait fermé à clef la porte de la chambre à coucher et s'était pendu à la poignée de la porte avec une lanière en cuir.

On dut enfoncer un panneau de la porte pour pénétrer dans la pièce. Le voisin coupa immédiatement la lanière, mais il était déjà trop tard, le malheureux venait d'expirer.

Le suicidé est âgé de trente-neuf ans, et père de quatre enfants.

Un accident rue des Longues-Haies. — Un ouvrier tisserand, nommé Edmond Verchoelle, demeurant à l'estaminet Deltête, rue des Longues-Haies, a été transporté lundi à l'hôpital avec une fracture à la jambe, qu'il s'est faite en tombant malheureusement chez lui. Son état est peu grave.

Fausse-monnaie. — Des fausses pièces de 5 fr. à l'effigie de Victor-Emmanuel et au millésime de 1808 sont actuellement en circulation.

On les reconnait à l'imperfection de l'empreinte : de plus les lettres FERT, gravées sur le revers des bonnes pièces, manquent sur les pièces fausses.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

« **Alliance Chorale.** » — La commission administrative de la société l'*Alliance Chorale* a l'honneur d'inviter ses membres à assister à la répétition générale qui aura lieu, le mercredi 11 courant, à 9 heures précises. Très urgent.

Maison G. Broer et Ce. — Voir l'annonce à la 4e page. 20819—42320

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boite contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*).
— Cartes de visites à 2 fr. le cent.

TISSAGE-FILATURE. — Les constructeurs ou fournisseurs de machines ou d'articles pour tissage, filature, doivent faire insérer leurs noms, adresse, spécialités, dans l'*Agenda des industries textiles pour 1890*, petit livre utile, intéressant à consulter tous les jours de l'année, et qui sera adressé dans la France entière, à tous les INDUSTRIELS travaillant la laine, le coton, le lin, la soie, le jute : FABRICANTS, FILATEURS, RETORDEURS, TEINTURIERS, etc., etc. Envoyez sans tarder renseignements à l'éditeur A. REGOUX, à Roubaix. 20812—42321

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Le Tribunal de Commerce a rendu, dans l'audience de mardi, son jugement à propos de l'affaire des Magasins-Généraux : nous en donnons plus loin le résumé.

Société de Géographie. — Nous rappelons qu'une séance de géographie aura lieu, aujourd'hui, mercredi, à 8 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

M. Daireau, avocat à Buenos-Ayres, parlera de la République argentine.

Un incendie rue du Casino. — M. Debucquois avait transformé en un établissement de bonneterie, le bâtiment, rue du Casino, où, l'année dernière, il avait ouvert une sorte de café concert, connu sous le nom de *Scala*. Les métiers étaient actionnés par un moteur à gaz,et une quarantaine d'ouvrières y étaient occupées.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 12 h. 1/2 M. Debucquois, qui habite une maison en retour sur l'avenue du Printemps, et communiquant avec son atelier, vit avec effroi que tout l'intérieur était en flammes; il se précipita dehors en criant au feu. M. Delavaire, conseiller municipal, qui demeure dans le voisinage, avait aussi vu le feu, et s'était empressé de faire prévenir le poste des pompiers,et de faire sonner le tocsin: les secours ne tardèrent pas à arriver. Mais déjà la toiture était en flammes.

Une pompe à bras fut mise en batterie dans l'Avenue du Printemps, et une des pompes à vapeur, placée près d'une bouche d'eau du côté de la rue de Gand. Après une demi heure, on n'avait plus aucune crainte pour les maisons voisines, qui étaient sérieusement menacées.

Les pompiers, commandés par M. Masquillier, ont comme toujours admirablement travaillé. Ce service d'ordre était très bien organisé : ni cris, ni confusion, ni cohue.

Nous avons remarqué sur les lieux, outre M. Delavaire, M. le commissaire central, qui habite la rue depuis peu, ainsi que MM Chamberlin et Van Costenoble.

On ne sait quelle est la cause du sinistre ; on ne sait pas davantage si le feu a commencé au rez-de-chaussée à l'étage ou au greniet.

Marchandises et matériel sont complètement détruits, on n'a pu sauver le moindre objet. Le propriétaire évalue sa perte à 50,000 francs. Nous n'avons pu savoir s'il y avait assurance.

Vol d'une bobine de peigné. — Les domestiques qui conduisent, sur des camions, des bobines de laine peignée ou d'autres colis portatifs, insuffisamment garantis par une bâche, feront bien de redoubler de précautions, comme le prouve le fait suivant, arrivé hier mardi, vers 5 heures du soir, dans la petite rue Famelart.

François Vandewaele, domestique chez M. Dessaux-Clarisse, demeurant dans la dite rue, n° 25, était chez lui à prendre son repas, quand vint à passer une voiture chargée de bobines. La femme Vandewaele, en regardant par hasard, vit trois individus suivant la voiture, et l'un d'eux saisir une bobine : les deux autres tenaient une sorte de paillasse vide, où la bobine fut aussitôt jetée. Vandewaele, averti par sa femme, de ce qui venait de se passer, sortit aussitôt criant : « Au voleur ! »

Les trois hommes s'enfuirent du côté de la place Thiers; et, comme le brave domestique allait les atteindre, le porteur de la charge abandonna son fardeau pour courir plus vite ; ils disparurent du côté du Boulevard.

Vandewaele, après avoir averti son patron, apporta paillasse et bobine au bureau de police.

Cette bobine est de laine mérinos, du poids de 5 à 6 kilog.

Le théâtre Excelsior qui a obtenu beaucoup de succès à Lille, donnera ici douze représentations dont la première aura lieu jeudi prochain, à 8 h. 1/2 du soir.

Le théâtre est des